

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 13 MAI 2024 À 20h15

PROCES-VERBAL No 405

Présents	Mmes Caroline ABBET, Christine HUTIN, Tracy MONNEY, Gabriella ROBERT, Gaëlle RÖTHLISBERGER COUILLAUD, Doriane SANTIMARIA, Emilia SCHLIPF et Laure VANONCINI, MM. Jean-Jacques BODENMANN, Julien GUYOT, Kevin POLTE, Mathurin RAMU, Gautier RAUSIS (président), Stéphane TODESCO et Pierre VUISSOZ
Excusées	Mme Laure BOVY, adjointe, Mme Emilienne HUTIN ZUMBACH, adjointe.
Assistent à la séance	Mme Anne ZOLLER, Maire, M. Roger WYSS, secrétaire
Procès-verbal	Mme Léa BOISADAM (sur enregistrement)

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 24 avril 2024
 2. Prestation de serment de Madame Doriane Santimaria
 3. Communications du bureau du Conseil municipal
 4. Communications et propositions de la Mairie
 5. Question sur les procès-verbaux des commissions
 6. Rapports de conclusion des commissions
 - a) Commission des Finances : Préavis relatif aux comptes communaux 2023
 7. Proposition de l'Exécutif
 - a) Délibérations :
 - 1) D2024-01 relative à l'approbation des comptes 2023 de la commune de Dardagny dans leur intégrité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023
 - 2) D2024-02 relative à l'approbation des comptes 2023 de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées
 - 3) D2024-03 relative à l'approbation des comptes 2023 du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers de Russin et Dardagny
 - 4) D2024-04 relative à l'approbation des comptes 2023 du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin
 - 5) D2024-05 relative à l'approbation des comptes 2023 de la Fondation Pré-Bois
 8. Proposition des Conseillers municipaux
 - a) Communication : C2024-01 relative à la formation du bureau du Conseil municipal 2024-2025
 - b) Motion : N/A
 - c) Questions écrites : N/A
 9. Dossiers en cours – questions et remarques
 10. Divers
- **M. Polte**, ci-après « le président », ouvre le Conseil municipal de ce jour à 18h32 en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous. Puis, il excuse Mme Bovy et annonce que Mmes Hutin Zumbach et Vanoncini auront quelques minutes de retard. Enfin, le président souhaite la bienvenue à Mme Santimaria, qui remplace Mme Nseir. Son assermentation prendra place après l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

1. Approbation du procès-verbal du 24 avril 2024

- **M. Guyot** s'interroge sur la clarté du procès-verbal et de la discussion relative aux passerelles en l'absence de la présentation PowerPoint. En effet, plusieurs prises de parole font référence à des diapositives alors que les communiens n'y ont pas accès. M. Guyot propose donc que la présentation faite lors du dernier Conseil municipal soit annexée au procès-verbal précédent. **Le président** met cette proposition au vote :

Par 9 voix pour, 4 abstentions et 0 refus, le Conseil municipal accepte que la présentation relative aux passerelles soit annexée au procès-verbal.

- **Le président** passe ensuite à l'approbation du procès-verbal précédent :

Sans modifications, le procès-verbal de la séance du 24 avril 2024 est approuvé par 9 voix pour, 4 abstentions et 0 refus.

[Arrivée de Mme Schlipf.]

2. Prestation de serment de Madame Doriane Santimaria

- **Le président** informe que conformément à l'art. 8 de la Loi genevoise sur l'administration des communes du 13 avril 1984, il va recevoir, en tant que président du Conseil municipal, la prestation de serment de Mme Doriane Santimaria. Il demande à Mme Santimaria de se lever, de lever la main droite et de répondre par « je le jure » ou « je le promets », après lecture de la formule consacrée de ce même article, qui est le suivant :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois, de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge et de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer »

Mme Santimaria le promet.

[L'assemblée l'applaudit.]

Le président annonce que Mme Santimaria siègera dans la commission Communications présidée par Mme Hutin, la commission Développement durable, présidée par Mme Vanoncini, la commission Sécurité, présidée par M. Todesco et la commission Enfance, présidée par M. Rausis.

[Arrivée de Mme Vanoncini.]

3. Communications du bureau du Conseil municipal

- **Le président** annonce que le bureau a reçu une copie d'un courrier adressé à Madame Monica Bonfanti de la part du comité de l'Association Demain Russin suite au récent accident mortel et aux nombreux motards qui s'entraînent toute l'année sur la route de Verbois et dont il donne lecture.

4. Communications et propositions de la Mairie

- **Mme Zoller** souhaite la bienvenue à Mme Santimaria ainsi que beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions. Elle lui remet un cadeau de bienvenue.
- **Mme Zoller** adresse une pensée à Mme Bovy, actuellement hospitalisée aux HUG et opérée à plusieurs reprises à la fin de la semaine. Quelques douceurs lui sont parvenues pour lui remonter le moral. **Mme Zoller** lui souhaite un prompt et rapide rétablissement.
- **Mme Zoller** rappelle qu'une question avait été posée au sujet des castors vers la zone loisirs lors d'un dernier Conseil. **Mme Zoller** a pris langue avec Jennifer Schlup qui a indiqué que ce n'est pas le Canton qui a installé des grillages mais la voirie pour protéger les arbres. Mme Schlup a confirmé que cette solution était validée par l'OCAN. S'agissant de la caméra animalière, la pose d'une caméra devrait être demandée au propriétaire du terrain (en l'occurrence l'Etat). Or, il existe une tolérance pour autant que la caméra soit bien dirigée pour prendre des animaux et non pas la zone loisirs. Il convient en sus de faire attention à ce que la caméra installée n'abîme pas l'environnement. Le risque pour les privés est le vol de leur caméra (l'Etat s'est fait voler de nombreuses caméras jusqu'à ce qu'il installe des caméras codées inutilisables une fois le vol commis). La caméra n'a dans le cas présent pas été installée par l'Etat.
- **Mme Zoller** annonce que les estimations fiscales affichent encore un boni avec des estimations des personnes physiques et des personnes morales plutôt élevées. L'ACG a demandé à la Conseillère d'Etat en charge de l'AFC des explications concernant ces bonis exceptionnels trop régulièrement annoncés lors des comptes. La commission des finances de l'ACG s'est réunie la semaine passée avec Mme Fontanet et son service afin de transmettre des explications. **Mme Zoller** a transféré aux membres du Conseil municipal un document explicatif du Canton (Mme Zoller se tient à disposition en cas de question).

Mme Zoller résume que les estimations fiscales sont établies sur les trois dernières années d'imposition tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales. Pour les personnes physiques, l'estimation est plus facile à faire car les dossiers sont à peu près tous taxés. Pour les personnes morales, il est beaucoup plus difficile d'établir des estimations car celles relatives au budget se basent sur un questionnaire envoyé deux fois par an à 300-350 entreprises genevoises qui estiment leur chiffre d'affaires. Pour ce qui est des taxations antérieures à trois ans, elles sont loin d'être complètes. Les estimations peuvent donc être totalement faussées par les chiffres d'affaires estimés des entreprises ou par les taxations non effectuées des années précédentes. L'AFC a bien pris la mesure de la problématique. Ces estimations sont largement sous-estimées pour une grande majorité des communes. L'AFC a décidé de travailler sur ses méthodes de calcul en étudiant la façon dont les autres cantons travaillaient pour affiner leurs chiffres. Certaines communes réduisent leurs prestations à la population tandis que le Canton affiche des bonis de 200 millions de francs. Les communes ont demandé à la Conseillère d'Etat lors de cette séance que le Canton arrête de faire passer l'information selon laquelle les communes sont riches. En effet, elles ne peuvent pas présenter un budget déficitaire et se basent sur les estimations fiscales du Canton qui sont sous-évaluées ou mal estimées ce qui engendre un boni. Les communes vont donc forcément thésauriser.

- En ce qui concerne l'auberge de Dardagny, la dépollution est terminée et la démolition est bien avancée. Dès le 21 mai, le forage pour les sondes géothermiques sera effectué ainsi que des pointages d'excavation au centre du bâtiment qui commenceront en simultané.
- **Mme Zoller** félicite le président pour son année écoulée. Cette année de présidence aura permis à chacune et chacun de désacraliser cette fonction. **Mme Zoller** remet avec plaisir au président un cadeau en guise de remerciements et remercie d'ores et déjà Mme Hutin pour son année de présidence à venir (qui sera la dernière de la législature).

[Applaudissements.]

5. Question sur les procès-verbaux de commission

- **Mme Hutin** cite le dernier PV de la commission Développement durable. Une phrase stipule que « les travaux ne sont pas faits et ne seront pas réalisés dans l'immédiat ». **Mme Hutin** se demande si cette phrase se réfère à l'installation des bornes de gonflage des vélos. **M. Guyot** rappelle que trois besoins ont été identifiés : un à La Plaine, un à Dardagny et un aux Granges. Si la location de la borne à Dardagny et aux Granges faisait l'unanimité, celle de La Plaine a à l'inverse fait l'objet de discussions. La commission a pensé à différents endroits. Les travaux mentionnés dans le PV se réfèrent à ceux qui seront réalisés sur l'arrêt de bus bloquant en face de l'école de La Plaine. En ce qui concerne la borne de gonflage, la commission avait décidé de se positionner au niveau de l'épicerie UPPS. **Mme Hutin** désire savoir si les bornes de gonflage resteront à la voirie, ce que **M. Guyot** infirme. Les bornes viennent en effet d'être acheminées à la voirie mais le but est de les installer le plus vite possible.
- **M. Guyot** se réfère à la page 2 du PV de la commission Enfance du 21 mars 2024 à propos des différents trajets des écoliers en lien avec le repas au niveau de l'EMS. **M. Guyot** se demande qui s'occuperait de sécuriser ces trajets et selon quelles modalités. **M. Rausis** explique que le trajet qui conduirait les enfants de La Plaine à l'EMS sera encadré par le GIAP comme à l'heure actuelle (bus excepté, le but étant de s'y rendre à pied).

6. Rapports de conclusion des commissions

a) Commission des Finances : Préavis relatif aux comptes communaux 2023

- **M. Guyot** introduit le sujet en annonçant que la commission des Finances s'est réunie le 29 avril 2024 pour la présentation des comptes communaux 2023. Elle a notamment revu l'ensemble des comptes communaux, le bilan, les comptes de fonctionnement, les investissements ainsi que les comptes des différentes fondations et groupements intercommunaux (soit celui de l'EMS, des sapeurs-pompiers, la piscine de Pré-Bois et celui en faveur de la jeunesse). Lors de cette séance, la commission a également procédé au pointage des factures afin de vérifier la véracité de la comptabilité communale. La commission atteste de la parfaite tenue de la comptabilité pour l'exercice comptable 2023. À noter que la commission a pu poser toutes les questions et clarifications qu'elle souhaitait et a reçu des réponses. **M. Guyot** évoque ensuite un boni de 1'635'540,67 francs. Après analyse des comptes communaux, deux facteurs entrent en compte concernant ce boni. Le premier est une entrée des recettes fiscales bien plus importantes que prévues sur les personnes physiques, les personnes morales, la péréquation financière, des redevances SIG et des actions de la BCGe.

Ces chiffres étant donnés par l'Etat, la Commune n'a aucune main dessus. La seconde manne financière importante provient des sous-utilisations budgétaires. **M. Guyot** met à ce propos en exergue la pertinence d'établir des devis dans les commissions. En outre, il tient également à souligner que le boni prend en compte les différentes commissions mais également le budget de fonctionnement. Le tout équivaut à une économie de charges de 992'405,80 francs. **M. Guyot** rappelle que le présent point à l'OJ concerne uniquement un vote sur le préavis de la commission des Finances sur les différents comptes communaux et non pas l'ensemble des comptes communaux (qui feront l'objet des délibérations *infra* cf. point 7 lettre a de l'OJ).

M. Guyot conclut que tant la commission des Finances que l'organe de révision des comptes de la Commune attestent de la bonne tenue des comptes communaux 2023. Par conséquent, la commission des Finances enjoint le Conseil municipal à voter en faveur du présent rapport de commission ainsi que des différentes délibérations.

- **Mme Hutin** se pose une question relative au document intitulé « bilan au 31.12.2023 ». Elle se demande plus précisément la raison des mentions faites à un franc, deux francs et trois francs. **M. Guyot** indique que lorsque la Commune achète un bien qui arrive au patrimoine administratif, elle procède chaque année à des amortissements, le but étant d'essayer de rendre comptable la dépréciation du capital. Or, le bien vaudra au bout d'un certain temps 0 franc. Autrement dit, la Commune n'a plus de trace comptable de l'acquisition faite par le passé. Pour ce faire, elle garde un franc symbolique (qui n'équivaut pas à la valeur de rachat) pour mémoire.
- **Le président** met le rapport de conclusion de la commission des Finances au vote :

Le rapport de conclusion de la commission des Finances concernant le préavis relatif aux comptes communaux 2023 est approuvé par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

7. Proposition de l'Exécutif

a) Délibérations :

1) **Délibération D2024-01 relative à l'approbation des comptes 2023 de la commune de Dardagny dans leur intégrité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023**

L'entrée en matière pour cette proposition est acceptée par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Le président donne lecture de la délibération et passe au vote en l'absence de questions :

Délibération

Vu que conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettres d) et f) LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;

vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;

vu que l'organe de révision BfB société fiduciaire recommande l'approbation des comptes 2023 dans son rapport du 6 mai 2024 qui a été transmis au Conseil municipal ;

vu le rapport de la commission des Finances du 29 avril 2024 ;

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d) et f), et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

sur proposition de Mme le Maire,

le Conseil municipal

D E C I D E

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2023 dans leur intégralité annexés à la présente délibération ;
2. D'approuver le compte de résultats 2023 pour un montant de CHF 7'354'865.64 aux charges et de CHF 8'990'406.31 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 1'635'540.67 ;

Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 1'635'540.67 et résultat extraordinaire de CHF 0.00 ;

3. D'approuver le compte des investissements 2023 pour un montant de CHF 822'118.36 aux dépenses et de CHF 0,- aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 822'118.36.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2023, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 75'167'593.61.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2023 pour un montant total de CHF 563'240.14 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

2) Délibération D2024-02 relative à l'approbation des comptes 2023 de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées

L'entrée en matière pour cette proposition est acceptée par 13 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre.

M. Guyot rappelle que des réponses ont été apportées aux questions que Mme Hutin et lui-même ont posées lors du dernier Conseil municipal. Les flux financiers correspondent aux investissements liés à la construction de l'immeuble des Celliers, la fondation disposant de liquidités suffisantes pour payer en cash les travaux des Celliers, ce qui expliquait la variation entre 2023 et 2022.

En l'absence d'autres prises de parole, **le président** donne lecture de la délibération et la met au vote :

Délibération

Vu l'art. 7, titre III des statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées ;

vu le rapport de la Fiduciaire Wuarin & Chatton du 21 mars 2024 ;

vu l'approbation dudit rapport par le Conseil de Fondation de la Résidence Mandement le 26 mars 2024 ;

vu les explications données par Mme le Maire ;

vu le rapport de la commission des Finances du 29 avril 2024 ;

sur proposition de Mme le Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

D E C I D E

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

D'approuver les comptes de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées « Résidence Mandement », pour l'exercice 2023.

3) Délibération D2024-03 relative à l'approbation des comptes 2023 du groupement intercommunal des sapeurs-pompiers de Russin et Dardagny

L'entrée en matière pour cette proposition est acceptée par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

M. Guyot précise que le budget 2023 était de 184'194 francs et que les comptes, qui se montent à 187'458,88 francs, affichent un résultat déficitaire de 3'264,88 francs. Comme explicité dans le PV de la commission des Finances, il s'agit principalement d'un dépassement dû à des frais de formation, l'entretien de matériel et un recrutement plus important que prévu.

En l'absence d'autres prises de parole, **le président** donne lecture de la délibération et la met au vote :

Délibération

Vu l'art. 26, titre X des statuts du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres ;

vu le rapport de la Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA du 6 mai 2024 ;

vu le rapport de la commission des Finances du 29 avril 2024 ;

vu les explications données par Mme le Maire ;

sur proposition de Mme le Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

DECIDE

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

D'approuver les comptes du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres, pour l'exercice 2023.

4) Délibération D2024-04 relative à l'approbation des comptes 2023 du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin

L'entrée en matière pour cette proposition est acceptée par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

M. Guyot informe qu'à la lecture des comptes, la fondation est excédentaire à hauteur de 66'001,34 francs pour l'exercice 2023. Étant donné les statuts de la fondation, celle-ci ne peut faire d'excédent et doit restituer ledit excédent aux communes qui la composent. Selon la clé de répartition prédéfinie par les statuts, la commune de Dardagny recevra dès lors 46'629,66 francs.

En l'absence d'autres prises de parole, **le président** donne lecture de la délibération et la met au vote :

Délibération

Vu l'art. 22, lettre d) et l'art. 23, alinéa 1) des statuts du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin ;

vu le rapport de BfB Société Fiduciaire Bourquin Frères & Béran SA du 18 avril 2024;

vu l'approbation dudit rapport par le groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin du 12 mars 2024 ;

vu le rapport de la commission des Finances du 29 avril 2024 ;

sur proposition de Mme le Maire ;

Le Conseil municipal de la commune de Dardagny

DECIDE

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

D'approuver les comptes pour l'exercice 2023 du groupement intercommunal en faveur de la jeunesse des communes de Dardagny et Russin.

5) Délibération D2024-05 relative à l'approbation des comptes 2023 de la Fondation Pré-Bois

L'entrée en matière pour cette proposition est acceptée par 13 voix pour, 0 voix contre et une abstention.

En l'absence de remarques, **le président** donne lecture de la délibération et la met au vote :

Délibération

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation intercommunale de Pré-Bois ;

vu le rapport de l'organe de révision BA Berney Associés Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2023, du 12 avril 2024 ;

conformément aux statuts de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, du 12 mai 2020 ;

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

sur proposition de Madame le Maire,

le conseil municipal

DECIDE

Par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

D'approuver les comptes 2023 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.

8. Proposition des Conseillers municipaux

a) Communication : C2024-01 relative à la formation du bureau du Conseil municipal 2024-2025

M. Rausis indique qu'il s'agit de la dernière séance de présidence de M. Polte et qu'il convient dès lors de déterminer les membres du prochain bureau. Ce dernier est en principe composé de la présidence, de la vice-présidence ainsi que d'un membre qui est d'ordinaire le président sortant. La composition suivante du bureau est donc proposée : Mme Hutin comme présidente, Mme Abbet comme vice-présidente et M. Polte comme membre du bureau en tant qu'ancien président et M. Wyss comme secrétaire.

Le président donne lecture de la communication suivante avant de passer au vote :

Communication

Vu l'art. 9, chiffres 2 et 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu la proposition de M. Gautier Rausis ;

le Conseil municipal

DECIDE

D'arrêter la formation de son bureau, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025, comme suit :

Présidente : Mme Christine Hutin

Vice-présidente : Mme Caroline Abbet

Membre : M. Kevin Polte

Secrétaire : M. Roger Wyss

Cette communication est acceptée par 13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

[*Applaudissements.*]

b) Motion : N/A

c) Question écrite : N/A

9. Dossiers en cours – questions et remarques

- **M. Guyot** désire savoir si la Commune a reçu des précisions sur le tracé et sur les routes qui seraient barrées s'agissant du Championnat suisse de cyclisme sur route. **Mme Zoller** répond que la Commune n'a pas reçu plus d'informations que celles qui ont été communiquées lors du dernier Conseil municipal (soit la fermeture le jeudi 20 juin). **Mme Zoller** a reçu des informations qui ne sont pas encore publiques. Une séance est prévue le 22 mai. **Mme Zoller** espère que l'ensemble des éléments pourront être communiqués à son issue. La Commune adressera comme pour le Tour de Romandie un courrier à toutes les entreprises de la Commune qui seraient impactées. Le tracé du Championnat passera par La Plaine depuis Avully pour monter depuis Le Moulin sur Russin. Un tout-ménage sera également envoyé.
- **M. Guyot** se questionne sur les rénovations du patrimoine financier en THPE (Très Haute Performance Énergétique). Il aimerait savoir si un agenda des rénovations et des investissements a été élaboré à ce sujet, ce qu'infirme **Mme Zoller**. En revanche, une séance est prévue pour définir les appels d'offres de l'ingénieur et de l'architecte qui auront lieu à la fin du mois de juin. Le groupe du concours sera ensuite constitué pour lancer l'appel d'offres. La planification pourra être clarifiée à partir de ce moment, sachant qu'elle concerne uniquement les deux immeubles de La Plaine à ce stade. Les immeubles de Dardagny viendront dans un second temps. En ce qui concerne le patrimoine administratif, le bâtiment avec l'IDC le plus élevé est le Château (son IDC s'élève sauf erreur à 800). La Commune a discuté avec les SIG et APEC d'un accompagnement sur ce sujet afin que les SIG mettent à disposition un ingénieur qui fasse le travail auprès de la Confédération et le Canton pour savoir quelle rénovation et quelles subventions envisager.
- **Mme Hutin** désire savoir si les travaux de l'Auberge respectent l'échéancier prévu, ce qu'infirme **Mme Zoller** à ce stade. Pour le moment, la date a été arrêtée au mois de septembre 2025. Quelques fissures sont apparues dans les murs suite à la démolition mais l'ingénieur n'a aucune crainte à ce sujet. Des travaux ont été effectués par l'entreprise Ladermann Charpente par rapport aux tirants (le toit dans le grenier est supporté par la ferme et par deux grandes poutres qui étaient fendues et qui devaient être consolidées). Une fois que les tirants seront consolidés, les étages et les planchers seront démolis.

Si les travaux sont terminés en septembre 2025, **M. Todesco** s'interroge sur l'aménagement qui sera envisagé pour l'Auberge. **Mme Zoller** rapporte que la Commune a commencé à travailler sur le cahier des charges du gérant avec l'AMO. Une partie du matériel sera prise en charge par la Commune tandis qu'une autre sera prise en charge par le gérant. La liste du matériel fourni et entretenu par la Commune a été définie et inscrite dans le cahier des charges.

Mme Zoller ajoute que la probabilité pour que le matériel du bistrot et du restaurant soit pris en charge par la Commune est très élevée car cela permet de conserver l'ambiance d'une auberge de campagne. Le but est de choisir le gérant en mars 2025, ce qui laisserait six mois de travail collaboratif entre la fin des travaux et l'entrée du gérant, sachant qu'il faudra ouvrir le plus rapidement possible le bistrot. Les chambres d'hôtes pourraient être ouvertes dans un second temps.

- **M. Guyot** réitère sa demande d'obtenir le tableau des subventions de la commission Entretien et Sports. **Mme Zoller** prend note de la demande qu'elle transmettra à Mme Hutin Zumbach.
- **M. Todesco** s'enquiert de l'entretien du cimetière car il a reçu des plaintes de personnes qui ont jugé qu'il était désolant d'avoir un cimetière dans un tel état. **Mme Zoller** considère que la notion de « propre en ordre » change en fonction des individus. Pour certain, il faut un gazon de golf ou du gravier. La Commune a décidé de laisser un gravier en herbe dans le cimetière. Les cantonniers passeront la tondeuse de manière surélevée pour laisser le temps à la végétation de pousser. L'état du cimetière est donc volontaire et il ne s'agit pas d'un mauvais entretien. Une fois que tout sera en gravier enherbé, le cimetière pourra être entretenu par les tondeuses.

10. Divers

- **M. Guyot** remercie ses collègues de la commission MACS et l'Exécutif pour le week-end des artistes du 4-5 mai dernier. Il remercie également les artistes d'avoir joué le jeu à merveille. **M. Guyot** souhaite une longue vie à la culture, qui plus est locale.
- **Mme Röthlisberger Couillaud** rappelle aux membres du Conseil municipal que la visite de la RTS est prévue le jeudi 23 mai à 14h00. **Mme Röthlisberger Couillaud** a reçu l'inscription de Mmes Zoller, Robert, Abbet et Schlipf et de MM. Vuissoz, Guyot, Bodenmann et Polte. **Mme Röthlisberger Couillaud** se demande si leur inscription est toujours d'actualité, ce que les personnes concernées lui confirment. **M. Bodenmann** précise qu'il viendra accompagné. **Mme Röthlisberger Couillaud** créera rapidement un groupe. À noter que la visite durera 1h30. **Mme Röthlisberger Couillaud** propose de s'y rendre en train ou en covoiturage.
- **M. Guyot** annonce que la commission Développement durable organise sa sortie nature le 15 juin de 09h00 à 12h00 en collaboration avec M. Jaggi de l'OCAN au Plan du Rhône à La Plaine ainsi qu'à l'Allondon aux nouvelles berges.
- **Mme Zoller** revient sur le succès du week-end des artistes en indiquant qu'il a été très apprécié de la population et des artistes (ces derniers ont constitué un groupe WhatsApp pour voir ce que les uns et les autres faisaient). **Mme Zoller** remercie chaleureusement la

commission MACS. Elle pense que ce week-end perdurera (les artistes ont évoqué des portes ouvertes).

- **Mme Zoller** rappelle que les élections municipales approchent. Certaines personnes n'ont pas encore annoncé si elles se représentaient ou non. Une séance des présidents a été agendée à la fin du mois d'août pour dresser un bilan du travail des commissions. Pour rappel, une séance de fin de législature aura lieu le 9 octobre 2024.

Afin d'encourager les gens à se présenter, **Mme Zoller** juge qu'il serait pertinent de prévoir un stand à La Plaine et un stand à Dardagny (par exemple sous la forme d'un apéro-raclette à l'école et dans la cour du Château) pour présenter ce qui a été fait et partager avec d'éventuels candidats. À noter que les listes devront être déposées au plus tard le 2 décembre à 12h00.

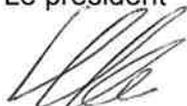
Après une brève discussion, les dates retenues pour les stands sont le mercredi 18 septembre 2024 et le mardi 24 septembre 2024 en fin de journée.

- **Mme Vanoncini** informe que la commission Développement durable organise un atelier (sur inscription) pour apprendre à entretenir et réparer son vélo le 1^{er} juin à l'école de La Plaine de 09h00 à 12h00 avec le Bicyclogogue. Cet atelier avait déjà eu lieu l'année passée et avait rencontré un vif succès.
- **M. Todesco** aimerait connaître rapidement les dates des séances du Conseil municipal à partir du mois de septembre afin de pouvoir s'organiser. **Le président** prend note de la demande.
- **Le président** s'excuse auprès de M. Todesco et de la commission Sécurité pour une collision d'agenda avec la commission Aménagement et Urbanisme, la première ayant été forcée d'annuler sa séance.
- **Le président** remercie tout le monde pour leur collaboration pendant son année de présidence. **Le président** remercie spécialement M. Wyss pour son travail, qui l'a bien secondé, ainsi que Mme Hutin pour sa vice-présidence. Il souhaite le meilleur pour le nouveau bureau du Conseil municipal.

[Applaudissements.]

La séance est levée à 19h41.

Le président



Kevin Polte

Une conseillère municipale



Gabriela Robert

Le secrétaire



Roger Wyss